



# Véritables pré-recrutements: une urgence

## Ce qui existe

### Les étudiants apprentis professeurs (EAP)

Le dispositif a remplacé celui d'«Emploi-Avenir-Professeur» dont le ministère a reconnu l'échec mais sans bilan officiel. Ces emplois sont destinés aux étudiants inscrits en L2 ou L3, prioritairement boursiers, et se destinant aux métiers de l'enseignement. Les candidats sont recrutés dans les académies déficitaires (Amiens, Créteil, Guyane, Reims, Versailles).

Leur rémunération varie entre 902,96 € (pour un étudiant de moins de 21 ans en L2) et 1199,02 € (pour un étudiant de plus de 21 ans en L3), mais elle conduit à la perte du bénéfice des bourses et des droits afférents. Les EAP doivent deux demi-journées hebdomadaires de présence dans les écoles.

### Les L3 en alternance

L'académie de Guyane expérimente depuis la rentrée 2017, le dispositif « L3 en alternance ». Les étudiants en L3 en alternance sont, contre rémunération, en observation et en pratique accompagnée dans les classes, l'équivalent d'un tiers temps. Ils seront l'année suivante « M1 alternant ».

### Le M1 en alternance

Les académies de Créteil, Versailles, Amiens, Reims et Guyane expérimentent depuis un ou deux ans le dispositif « M1 en alternance ». Les étudiants en M1 en alternance ont la responsabilité d'une classe à tiers-temps, contre rémunération.

Ces dispositifs induisent tous une diminution du volume de formation universitaire due à une présence régulière en classe, ce qui est inacceptable.

## L'analyse du SNUipp-FSU

Pour le SNUipp-FSU, les dispositifs actuels et ceux tels qu'ils sont envisagés ne permettent ni de démocratiser l'accès au métier ni de s'attaquer à la crise de recrutement. Ils ne peuvent que dégrader les conditions d'études en diminuant les volumes de formation universitaire sans répondre aux exigences d'une réelle préprofessionnalisation.

### Une préprofessionnalisation bancaire

Dans ces dispositifs, seule la présence en établissement constitue la «préprofessionnalisation». Or l'alternance n'a pas de vertu en elle-même, c'est son articulation étroite avec la formation universitaire qui la rend vertueuse. Sans retour théorique et réflexif ; l'observation sur le terrain, la pratique accompagnée ou la responsabilité ne constituent pas une formation.

### Des étudiants précarisés

Nous sommes face à un développement des étudiants-salariés, dans le cas des AED par exemple. Le ministère persiste à refuser la mise en place d'une rémunération des étudiants **sans contrepartie de travail**. Pourtant toutes les études montrent l'impact négatif du salariat étudiant sur la réussite des études.

### **Des horaires universitaires amputés**

Soumettre des étudiants à une contrainte de travail, c'est de fait, les soustraire à leurs études et diminuer leur temps de formation universitaire.

### **Le compagnonnage est inefficace**

Les étudiants alternants sont encadrés par des enseignants ayant *a minima* 3 ans d'ancienneté. Or le fait d'exercer le métier ne rend pas en soi capable de l'enseigner. Au final, ces dispositifs réduisent la formation à un mimétisme des gestes professionnels ce qui remet en cause le fait que les enseignants sont concepteurs de leur métier.